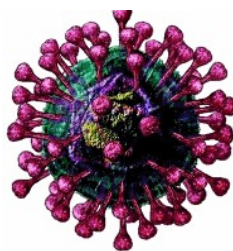




SECTION
DU
PUY-DE-DOME



Coronavirus

Compte rendu de la conférence téléphonique avec le Directeur Général du 14 avril 2020

Cette séance a principalement été consacrée à la situation des stagiaires des différentes catégories et au report d'un certain nombre d'examens, de concours ou de sélections.

Projets de mouvements de mutation

La question de la date de publication des projets de mouvements de mutation fera l'objet d'un prochain rendez-vous, la semaine prochaine, car le contexte particulier percute de plein fouet la généralisation de l'affectation au département. De plus, les nouvelles informations sur la date de déconfinement nécessitent une adaptation des formules envisagées telle que notamment la CAP de promotion au grade d'IDiv qui conditionne le mouvement sur C3 et qui pourrait se tenir à distance.

Inspecteurs stagiaires

Ils ne retourneront pas dans les établissements de formation théorique et rejoindront le 18 mai leur direction territoriale d'affectation connue depuis novembre, y compris ceux qui postulent sur un emploi en administration centrale ou dans une DNS.

Ces derniers, malgré notre intervention, effectueront leur stage probatoire dans une direction territoriale et pourront ensuite rejoindre au 1er septembre les services centraux ou une DNS si leur candidature est retenue. La raison invoquée par l'administration est qu'au 18 mai les affectations en centrale ou en DNS ne seront pas connues. Les modalités d'évaluation seront assouplies et tiendront compte du contexte particulier: ainsi, l'évaluation d'ensemble reposera sur les épreuves déjà réalisées, le stage probatoire et la note de participation jusqu'au 17 mars. La date pour la titularisation est maintenue au 1er septembre.

Contrôleurs stagiaires

Ils rejoindront leurs directions d'affectation le 11 mai, soit à la date prévue pour le déconfinement progressif. Bien évidemment, la tolérance sera de mise compte tenu du contexte particulier en cas de difficultés. S'agissant de leur évaluation, 4 unités sur 5 ayant déjà été évaluées, il n'y aura pas non plus d'évaluation supplémentaire et la date prévue pour la titularisation est également maintenue à la date initialement prévue.

Agents de catégorie C

Les lauréats du concours de catégorie C seront bien nommés à la date du 18 mai comme prévu initialement. En revanche, ils n'intégreront les établissements de formation que le 2 juin. Entre ces deux dates, ils seront placés en e-formation à leur domicile. Un acompte sur la paye incluant mai et juin leur sera versé fin juin. **FO DGFIP** a alerté l'administration sur une date de versement d'acompte très éloignée du recrutement et susceptible de poser un problème à certains de nos futurs

collègues. La DGFIP s'est retranchée derrière une difficulté d'établissement de la paye en période de confinement mais a néanmoins indiqué que les situations difficiles seraient traitées en lien avec l'action sociale pour peu qu'elles soient signalées. Pour tous les établissements, une note rappellera les mesures barrières et la nécessaire protection des stagiaires.

Examens et concours:

- ✓ Les oraux du concours de contrôleur externe sont reportés à la semaine du 29 juin au 3 juillet.
- ✓ L'épreuve écrite du concours d'accès au grade de contrôleur 1ère classe serait reportée à fin mai et les épreuves orales à fin juin, tous ces éléments étant précisés très prochainement.
- ✓ Les épreuves écrites pour l'accès au grade de géomètre principal, initialement prévues le 11 mai, seraient reportées à fin mai et les épreuves orales à fin juin, les dates précises étant communiquées le plus vite possible compte tenu du contexte.
- ✓ L'oral de sélection pour l'accès au grade d'IDiv de classe normale est reporté à septembre et octobre, sans plus de précisions à ce stade